



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT No.2023-14

Veillez prendre note que le règlement intitulé « **RÈGLEMENT 2023-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-03 CONCERNANT LE CONTRÔLE ET LA GARDE RESPONSABLE DES ANIMAUX** » a été adopté par le conseil du Canton de Westbury le 1^{er} mai 2023 et entre en vigueur le jour de la parution du présent avis.

Fait à Westbury ce 2^e jour de mai 2023.

Nathalie Audet, directrice générale et greffière-trésorière